AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :
Communauté de communes du Pays Rhénan
32 Rue du Général de Gaulle à 67140 DRUSENHEIM
Tél : 03 88 06 74 30
Courriel du point de contact : emmanuel.perrin@cc-paysrhenan.fr
Adresse du profil acheteur (URL) : https://www.marches-securises.fr

2) Objet du marché : Prestations de services d'assurances : risques statutaires du personnel.

3) Procédure de passation :
Marché en procédure adaptée, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la commande publique.
Le marché est couvert par l'accord cadre sur les marchés publics (AMP).

4) Renseignements relatifs aux lots :
Ce marché n'est pas alloti.
Lot unique : Assurance des Risques statutaires du personnel (Classification CPV 66512000-2).

5) Date prévisionnelle de début des prestations : À compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023.

6) Conditions relatives au marché :
- Modalités de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : budget de la Collectivité, mandat administratif dans les délais légaux (l'avis de la première échéance sera adressé en même temps que le contrat)
- Unité monétaire utilisée, l'euro.
- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
- Les variantes ne seront pas prises en compte.

7) Conditions de participation :
La prestation est réservée à une profession particulière : le marché est réservé aux entreprises d'assurance et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances avec ou non des intermédiaires en assurance en vertu des articles L310-1 et suivants et L511-1 et suivants du Code des assurances.

8) Justifications :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics);
- DC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2)
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une

déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

9) Critères d'attribution :
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

10) Dématérialisation : via notre profil-acheteur : https://www.marches-securises.fr, permettant notamment :
- le téléchargement du dossier de consultation.
- les demandes de renseignements complémentaires.
- le dépôt des offres par voie électronique (obligatoirement).

11) Conditions de délai :
- Date limite de réception des candidatures : **Le 14/06/2019 à 12h00.**
- Date limite de réception des offres : **Le 14/06/2019 à 12h00.**
- Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12) Procédures de recours et renseignements relatifs aux recours :
Tribunal administratif de Strasbourg : 31, avenue de la Paix - BP 51038
67070 Strasbourg Cedex / Téléphone : 03.88.21.23.23 /Télécopie : 03.88.36.44.66 /Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Louis BECKER
Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan